



## GYMNASE DE LA FOBIO

2, rue Léon Jouhaux • Stade George Pompidou

82000 Montauban

Tel - Fax 05.63.03.50.42

Courriel : [avenir.montalbanais@aol.fr](mailto:avenir.montalbanais@aol.fr)

[www.avenir-montalbanais.org](http://www.avenir-montalbanais.org)



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'AVENIR MONTALBANAIS

## Préambule

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser un fonctionnement souple du club afin de lui permettre de s'adapter à toutes les circonstances et de pérenniser son fonctionnement dans le respect de ses statuts.

Élaborée en totale liberté par ses membres, il peut, non seulement, être modifié à tout moment mais doit être révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution du club.

Le règlement intérieur s'applique à tous, membres du club ou personnes externes au club dont la présence aurait un rapport direct avec l'activité ou des manifestations organisées par le club.

L'inscription d'un mineur ou d'un adulte à une activité de l'Avenir Montalbanais vaut adhésion pour lui-même et son représentant légal le cas échéant.

Tous les adhérents et représentants légaux pour les mineurs doivent le lire et le respecter.

## Article 1 (adhésion)

Peut être adhérent à l'Avenir Montalbanais, toute personne ou son représentant légal à jour de sa cotisation et ayant déposé son dossier d'inscription complet.

La priorité est donnée aux réinscriptions.

Trois séances d'essai sont possibles avant toute inscription définitive, sous condition exclusive d'avoir rendu au préalable un dossier complet, notamment avec un certificat médical qui précise la pratique de la gymnastique.

La cotisation est due en début d'année. Elle est payable au moment de l'inscription et sur demande, en plusieurs fois.

L'adhésion étant acquise au Club après les trois séances d'essai; elle ne pourra être ni remboursable ni transmissible (sauf cas particulier qui sera étudié et décidé en Comité Directeur).

Aucun adhérent ne sera admis aux entraînements sans certificat médical précisant la pratique de la gymnastique.

## Article 2 (responsabilité)

Les adhérents ne sont admis dans les locaux que durant leurs heures de cours.

Les adhérents mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents, tuteurs légaux ou accompagnants jusqu'à l'arrivée de leur entraîneur.

Il est indispensable, notamment pour tous les adhérents de l'Ecole de Sport, que les parents, tuteurs légaux ou accompagnants déposent et récupèrent les enfants de visu à leur entraîneur ou à l'encadrement de la salle, et ce dans l'enceinte du gymnase.

En cas d'absence ou de retard de l'entraîneur, il est absolument interdit de laisser un mineur seul au gymnase sans en avertir au préalable l'encadrement de salle.

Il est interdit d'aller sur les agrès et sur l'aire d'entraînement seul.



## **GYMNASE DE LA FOBIO**

2, rue Léon Jouhaux • Stade George Pompidou

82000 Montauban

**Tel - Fax 05.63.03.50.42**

Courriel : [avenir.montalbanais@aol.fr](mailto:avenir.montalbanais@aol.fr)

[www.avenir-montalbanais.org](http://www.avenir-montalbanais.org)



### **Article 3 (présence)**

La présence des parents ainsi que frères, sœurs et autres accompagnants n'est pas autorisée pendant les cours. Leur présence sera tolérée uniquement durant les trois premiers cours (trois séances d'essai en septembre). Toutefois, il leur est demandé de rester dans les espaces qui leur sont réservés (zone «gradins») et de ne perturber pour aucune raison que ce soit le bon déroulement des cours.

Pour le reste de l'année, la présence des parents et accompagnants ne sera tolérée que pour une courte durée (10 mn), généralement en fin de cours.

Cette règle ne s'applique pas à la section BABY GYM, où la présence d'un parent ou d'un accompagnant est obligatoire à tous les cours.

Les parents ainsi que frères, sœurs et autres accompagnants ne sont pas autorisés à accéder aux aires d'entraînements, ni à utiliser le matériel du club.

En cas d'accident de personne n'appartenant pas directement au Club, l'Avenir Montalbanais décline toute responsabilité.

### **Article 4 (propreté)**

L'ensemble des adhérents, ainsi que leurs parents et accompagnants sont tenus de garder le gymnase propre et accueillant, en prenant soin notamment de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires, les toilettes...

Il est interdit de marcher chaussé sur les praticables ou sur les tapis (sauf avec claquettes d'intérieures exclusivement utilisées en salle). Il est interdit d'utiliser le matériel avant ou après les entraînements.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des installations.

### **Article 5 (horaires)**

Chaque adhérent devra se conformer aux horaires d'entraînement.

Afin de débiter les entraînements à l'heure, il est demandé aux adhérents d'arriver 5 à 10 minutes avant le cours et de passer par les vestiaires.

Les parents ou accompagnants des mineurs s'engagent à respecter les horaires de fin de cours. En cas de retard supérieur à 10 minutes, il est demandé de prévenir par tous moyens et au plus vite l'entraîneur ou l'encadrement.

Les parents ou accompagnants doivent impérativement demander aux adhérents mineurs d'attendre dans le gymnase afin que les entraîneurs ou encadrants du club puissent assurer la surveillance et l'arrivée des parents ou accompagnants.

l'Avenir Montalbanais décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un adhérent, accompagné ou non, à l'extérieur du gymnase et en dehors des horaires d'entraînement.

### **Article 6 (vestiaires)**

L'accès aux vestiaires est strictement interdit à toute personne étrangère au club pendant les entraînements.

l'Avenir Montalbanais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou dégradation d'objets personnels appartenant aux adhérents à l'intérieur des installations.

Les adhérents doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement.



## GYMNASE DE LA FOBIO

2, rue Léon Jouhaux • Stade George Pompidou  
82000 Montauban

Tel - Fax **05.63.03.50.42**

Courriel : [avenir.montalbanais@aol.fr](mailto:avenir.montalbanais@aol.fr)

[www.avenir-montalbanais.org](http://www.avenir-montalbanais.org)



### Article 7 (comportements)

Les adhérents doivent avoir un comportement correct et respectueux dans les salles et les vestiaires à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs et cadres, des parents et visiteurs, des spectateurs etc.

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées.

Toute propagande sera rigoureusement interdite à l'intérieur de la salle.

### Article 8 (Tenue vestimentaire)

Se conformer en priorité aux consignes données par les entraîneurs.

D'une manière générale il est demandé aux adhérents de porter une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique; soit : justaucorps, short, collant, tee-shirt moulant, chaussettes propres etc.

Veillez à attacher les cheveux et proscrire tous bijoux.

Apporter une bouteille d'eau et des mouchoirs en papier.

Les chewing-gums sont interdits.

Lors des compétitions ou manifestations organisées par le club, il pourra être demandé une tenue vestimentaire spécifique et réglementaire aux couleurs de l'Avenir Montalbanais (survêtement, justaucorps, short, léotard, etc). Dans la mesure du possible les tenues seront vendues par le club, notamment lors de la braderie.

La cotisation annuelle ne comprend pas cet équipement.

### Article 9 (assiduité et ponctualité)

Dans l'intérêt de tous, il est demandé aux adhérents de faire preuve d'assiduité et de ponctualité. Les absences et retards perturbent les cours. Il est donc indispensable de prévenir au plus tôt l'entraîneur (si possible lors du cours précédent) en cas d'absence ou de retard, et ce par tous les moyens à disposition (téléphone, mail, etc).

### Article 10 (entraînements)

Les adhérents doivent s'entraîner avec sérieux. Respecter les consignes, dans un esprit de progression.

Ils doivent en outre respecter la déontologie sportive (esprit sportif, fairplay, respect etc.) notamment en compétition.

En période de compétition, des entraînements supplémentaires pourront être programmés.

Il est strictement interdit aux adhérents de programmer eux-mêmes des entraînements supplémentaires, ou de convoquer par leur propres moyens (sms, mails...) d'autres adhérents même s'il s'agit des membres de leur groupe. Toute demande devra être faite au préalable aux encadrants qui prendront la décision en collaboration avec l'entraîneur, qui convoquera les membres en suivant.

Le choix des méthodes d'entraînement à mettre en œuvre est de la responsabilité des entraîneurs et encadrants du club. Les décisions de sélection, de composition des équipes sont de la responsabilité des entraîneurs et des encadrants.

Les adhérents doivent s'engager à respecter les décisions des entraîneurs et encadrants qui sont seuls juges.

Les parents désirant avoir une entrevue avec un entraîneur ou un responsable, pourront être reçus sur rendez-vous.



## GYMNASE DE LA FOBIO

2, rue Léon Jouhaux • Stade George Pompidou  
82000 Montauban

Tel - Fax 05.63.03.50.42

Courriel : [avenir.montalbanais@aol.fr](mailto:avenir.montalbanais@aol.fr)

[www.avenir-montalbanais.org](http://www.avenir-montalbanais.org)



### Article 11 (matériel)

A la fin de chaque séance, le groupe doit ranger le matériel aux endroits prévus à cet effet.

Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord ni la présence des entraîneurs ou de l'encadrement.

### Article 12 (engagements)

Les parents doivent s'investir et s'engager à accompagner leurs enfants sur les lieux de compétitions.

Tout adhérent ou par son représentant légal, étant inscrit dans une section, est susceptible de participer aux compétitions de la fédération et/ou aux manifestations organisées par le club.

Même si la participation se fait sur la base du volontariat, le club demandera à tout adhérent de respecter ses engagements en participant aux compétitions ou manifestations prévues.

Les horaires donnés par les entraîneurs ou l'encadrement doivent être respectés. Par respect pour tous les participants, il est demandé aux parents et autres accompagnants d'être présents avec les enfants dès le début des manifestations et/ou compétitions, et ce jusqu'à la fin. Cela implique lors des compétitions, de rester présents jusqu'à la fin du palmarès.

### Article 13 (frais et assurances)

Lors des déplacements individuels, il est de la responsabilité du conducteur de vérifier qu'il est couvert par une assurance, notamment pour transporter des tiers dans son véhicule.

Lors de covoiturage, les parents des adhérents mineurs transportés devront établir une autorisation de prise en charge à titre gracieux et une décharge de responsabilité (formulaire disponible sur demande).

Les frais sont à la charge des adhérents et leurs représentants légaux.

Lorsque le déplacement implique des frais importants (hôtel, location de mini-bus, restauration, etc.), le club demandera aux adhérents une participation financière.

### Article 14 (informations)

Tous les membres du club peuvent et doivent s'informer par tous moyens mis à disposition des adhérents :

- ✓ Assemblée générale
- ✓ Mémos écrits
- ✓ Informations verbales
- ✓ Courriels
- ✓ Panneaux d'affichage
- ✓ Site internet
- ✓ page Facebook; etc



## GYMNASE DE LA FOBIO

2, rue Léon Jouhaux • Stade George Pompidou  
82000 Montauban

**Tel - Fax 05.63.03.50.42**

Courriel : [avenir.montalbanais@aol.fr](mailto:avenir.montalbanais@aol.fr)

[www.avenir-montalbanais.org](http://www.avenir-montalbanais.org)

